

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 71 (1945)
Heft: 12

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

blaient d'une nature noble et généreuse. Ses qualités de cœur lui permettaient d'apporter dans les affaires la manière si rare du gentilhomme. Ceux qui en ont fait l'expérience sous ses ordres ou à ses côtés lui en gardent leur reconnaissance. Son souvenir reste vivant parce qu'il nous laisse l'exemple d'une carrière toute empreinte de dignité.

Sorti de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne en 1885 — avec le diplôme d'ingénieur-contracteur — il débute par la construction de lignes de chemin de fer, d'abord en Espagne et au Portugal, puis à l'Yverdon-Sainte-Croix et participe ensuite aux études du Martigny-Chamonix et de l'Allaman-Aubonne-Gimel.

En 1894, il prend la direction de la nouvelle usine de ciment de Roche, à la modernisation de laquelle il collabore activement à la veille de la guerre 1914-1918. Après vingt-cinq ans au service de la Société des Chaux et Ciments de la Suisse romande, il s'établit à Lausanne en 1919, et siège au Conseil d'administration de cette Société dès 1930.

Il suit avec intérêt et fidélité les séances des anciens élèves de l'Ecole : nous le rencontrons pour la dernière fois à la conférence du professeur Bolomey sur les recherches en matière de béton faites à Barberine, témoignant encore d'une belle fraîcheur d'intelligence, toujours curieux de technicité, toujours prêt à voir le bon côté des événements.

En dehors de sa profession, il a exercé une activité bienfaisante en maint domaine : la commune de Roche, l'Eglise libre vaudoise, l'Asile de vieillards de Chailly, ses anciens collaborateurs et ouvriers ont partagé avec sympathie le deuil de sa belle et nombreuse famille que la vie de Léon de Rham a grandement honorée.

BIBLIOGRAPHIE

Association suisse de propriétaires de chaudières à vapeur. 76^e rapport annuel 1944.

L'Office fédéral pour l'industrie, les arts et métiers et le travail adressait récemment à cette association, à l'occasion de son 75^e anniversaire, une lettre de félicitation dont sont extraits les lignes suivantes :

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les fabriques et dès le début de l'activité des inspecteurs fédéraux des fabriques, c'est-à-dire depuis bientôt soixante-dix ans, les autorités fédérales et l'Association des propriétaires de chaudières ont travaillé en commun et en bon accord dans le domaine de la prévention des accidents dans les exploitations. Le premier rapport des inspecteurs fédéraux des fabriques sur les tournées d'inspection exécutées en commun, mentionne déjà votre association, qui a frayé la voie aux autorités fédérales dans ce domaine. L'ordonnance fédérale de 1897 concernant l'installation et l'exploitation des chaudières à vapeur et des récipients de vapeur, en reconnaissant pour la première fois le caractère officiel des inspections exécutées par votre association, a confirmé et sanctionné un état de choses qui s'était développé petit à petit.

La Confédération a pris une heureuse décision en confiant aux associations indépendantes, créées par l'initiative privée, une

grande et importante partie de la prévention des accidents. Personne ne songe aujourd'hui à modifier cet état de choses.

Ce témoignage des autorités précise bien le rôle éminent joué par l'Association suisse des propriétaires de chaudières à vapeur dans le domaine des inspections des installations industrielles. La lecture du rapport signalé ici montre que ce regroupement ne limite pas en cela ses travaux ; elle procède à des études techniques, à des expertises et s'est plus spécialement attachée ces derniers mois à l'étude de questions d'actualité d'économie thermique. Quelques-uns des résultats de ces travaux sont donnés à ce rapport.

La Suisse et les pays anglo-saxons.

Une brochure illustrée de 76 pages, avec huit hors-texte en couleurs. Edition OSEC, Lausanne. Prix : 2 fr. 50.

Une des tâches essentielles de l'*Office suisse d'expansion commerciale* est de faire mieux connaître à l'étranger la Suisse, sa production, son travail. C'est dans ce but que l'OSEC édite des revues, des prospectus, des brochures en diverses langues, qu'il produit des films, entretient un service de presse, participe à des foires et expositions, pour ne citer que les activités les plus importantes.

Il vient d'édition une nouvelle plaquette en anglais, intitulée *Switzerland, Land of Peace and Liberty*. L'édition précédente, parue à l'occasion de l'Exposition internationale de New-York, avait obtenu un vif succès et avait été très rapidement épousée.

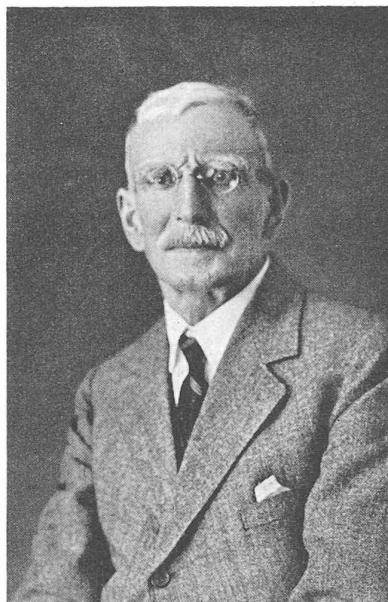
La nouvelle brochure est conçue selon la même formule, mais le texte et l'illustration ont été complètement renouvelés. Rédigée par M. Robert de Traz, elle passe en revue les éléments géographiques, historiques, constitutionnels qui caractérisent notre pays, décrit notre système militaire particulier et souligne le rôle que la Suisse joue sur le plan international au point de vue technique et industriel. Un chapitre particulier est consacré aux relations entre la Suisse et les pays anglo-saxons.

Huit hors-texte en couleurs reproduisent des œuvres de peintres suisses connus dans les pays de langue anglaise.

Die Reibungskennziffer als Kriterium zur Beurteilung von Strassenbelägen, par le Dr E. Zipkes. (Communication de l'Institut de recherches routières de l'Ecole polytechnique fédérale, directeur : M. le professeur Thomann.) Ed. Leemann, Zurich 1944.

Il s'agit des résultats de nombreuses recherches effectuées ces dernières années à l'Ecole polytechnique fédérale dans le but de déterminer les coefficients de frottement des divers revêtements des chaussées.

Ces essais, qui pour la plupart furent des essais de freinage, faits sur routes et en laboratoire avec des appareils nouveaux, spécialement construits à cet effet, montrent la complexité du phénomène de frottement des pneumatiques sur les différents types de revêtements. Ils font apparaître entre autres l'influence très marquée sur la grandeur du frottement de l'élévation de la température causée par le frottement lui-même et dont résulte une modification des



LÉON DE RHAM, ingénieur.
1863-1945

propriétés des surfaces en contact. Cette étude a permis de rassembler toute une documentation que les constructeurs consulteront avec profit mais qui sera encore complétée par d'autres communications donnant les résultats d'expériences nouvelles et d'un intérêt plus pratique.

Les fondations des supports de lignes électriques aériennes et leur calcul, par G. Sulzberger, Berne. *Bulletin de l'Association suisse des électriciens*, 16 mai 1945.

Cet article vient compléter et reviser les articles parus sous ce titre dans le *Bulletin A. S. E.* 1922, n° 10, 1924, n° 5 et 7, 1925, n° 10, et 1927, n° 6. Les procédés de calcul mentionnés dans ces articles, notamment dans les deux derniers numéros indiqués, ont été appliqués depuis lors avec succès à la construction des lignes aériennes en Suisse. Ils ont donc été maintenus en principe dans le présent article. Seul, le mode de représentation a subi quelques modifications, en tenant compte de certains points de détail et de certains desiderata, ainsi que des articles parus à ce sujet dans d'autres revues techniques. Les questions essentiellement théoriques et les modes de calculs applicables à des cas spéciaux ont été reportés en annexe. La bibliographie a été complétée par l'indication des principales publications parues depuis lors sur ce même sujet.

CARNET DES CONCOURS

Assainissement de la vieille ville de Bellinzone.

La Municipalité de Bellinzone ouvre un concours d'idées pour l'assainissement de la vieille ville.

Le concours est ouvert aux architectes et ingénieurs inscrits au Registre cantonal, ainsi qu'aux professionnels diplômés de nationalité suisse domiciliés au Tessin.

Le règlement du concours peut être consulté à l'Office technique communal de Bellinzone, où peuvent être retirés les plans au prix de 25 fr.

Les explications concernant le programme pourront être demandées par écrit au Service technique communal jusqu'au 15 juillet 1945.

Le délai pour la remise des travaux est fixé au 16 octobre 1945, à 18 heures.

Aménagement d'un centre touristique à Montreux.

Les intéressés sont informés que le délai pour la remise des projets est reporté du 30 juin 1945 au 28 juillet 1945.

Le Conseil administratif.

Rectification.

Aérogares.

L'article paru à notre dernier numéro du 26 mai 1945, page 148, intitulé : « Note sur les aérogares », est dû à la plume de MM. J. Camoletti et J. Ellenberger, architectes.

Par suite d'une omission regrettable dont la Rédaction du *Bulletin technique* n'est pas responsable, seul le nom de M. Ellenberger figure en fin de ce texte. Les auteurs de cette note, qui furent chargés ensemble de l'étude de l'aérogare de Cointrin, nous prient tous deux de rendre attentifs nos lecteurs à cette erreur ; ce que nous faisons bien volontiers.

(Réd.)



ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 354 26 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Gratuit pour les employeurs. — Fr. 2.— d'inscription (valable pour 3 mois pour ceux qui cherchent un emploi. Ces derniers sont priés de bien vouloir demander la formule d'inscription au S. T. S. Les renseignements concernant les emplois publiés et la transmission des offres n'ont lieu que pour les inscrits au S. T. S.

Emplois vacants :

Section industrielle.

413. Jeune ingénieur électricien ou technicien électromécanicien. Travaux de construction de lignes aériennes. Suisse orientale.

415. Dessinateur mécanicien. Machines-outils. Zurich.

417. Jeune technicien électromécanicien. Suisse orientale.

419. Technicien mécanicien ou dessinateur mécanicien. Suisse centrale.

429. Dessinateur mécanicien Suisse centrale.

431. Constructeur en machines outils. Nord-est de la Suisse.

433. Ingénieur ou technicien en ventilation. Zurich.

435 a. Quelques constructeurs. De même :

b. Dessinateur. Fabrique d'appareils électriques de Zurich.

Sont pourvus les numéros, de 1944 : 501, 523, 525, 603, 711, 769, 811 ; de 1945 : 63, 243, 263, 369, 375, 379.

Section du bâtiment et du génie civil.

614. Jeune dessinateur en bâtiment. Nord-est de la Suisse.

616 a. Architecte. De même :

b. Conducteur de travaux. Bureau d'architecte des Grisons.

620. Jeune technicien en génie civil. Suisse centrale.

622. Technicien en bâtiment. Zurich.

624. Jeune technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Nord-est de la Suisse.

628. Technicien en bâtiment, éventuellement dessinateur en bâtiment. Nord-est de la Suisse.

630. Technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.

632. Technicien en béton armé. Bureau d'architecte et d'ingénieur de Suisse centrale.

634. Jeune dessinateur en bâtiment. Travail du bois. Entreprise d'installations de magasins de Suisse romande.

636. Jeune technicien en bâtiment. Zurich.

638. Technicien en bâtiment. Suisse centrale.

642. Jeune dessinateur en bâtiment. Suisse centrale.

644. Architecte ou technicien en bâtiment. Zurich.

646. Jeune dessinateur en béton armé. Zurich.

650. Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

652. Jeune ingénieur civil ou technicien en génie civil, éventuellement technicien en bâtiment. Zurich.

654. Dessinateur en génie civil. Canton des Grisons.

656. Technicien géomètre, éventuellement technicien en génie civil. Mensurations. Canton des Grisons.

658. Technicien ou dessinateur en bâtiment. Zurich.

660. Technicien en charpente métallique, éventuellement dessinateur en charpente métallique. Suisse orientale.

662. Jeune technicien en bâtiment ou dessinateur en bâtiment. Canton des Grisons.

Sont pourvus les numéros, de 1944 : 1534 ; de 1945 : 162, 378, 414, 418, 554, 562, 596.

Rédaction · D. BONNARD, ingénieur.